

BPA TAP

Travaux Aménagements Paysagers

Diplôme de niveau V
Formation en 1 an

Devenez

Ouvrier en Travaux Paysagers dans
un service technique de commune
ou une entreprise du paysage



Apprenez à

- Entretien la végétation
- Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements

Conditions d'admission

Le candidat doit être demandeur d'emploi, indemnisé ou non.

Un positionnement (entretien et tests) permettra de proposer un parcours individualisé au candidat.

Une commission de régulation avec les prescripteurs déterminera les candidats prioritaires (si le nombre de demandes est supérieur à la capacité d'accueil de la formation).

Contenu de la formation

La formation se déroule sur une durée de 7 mois environ, de Septembre à Avril.

Elle comporte :

- 792 heures de formation en centre (22 semaines)
- 280 heures en entreprise (2 périodes de 4 semaines : automne et printemps)

L'obtention du diplôme suppose la réussite aux épreuves d'évaluation de 8 Unités Capitalisables (UC). Des Validations d'Acquis Académiques (VAA) sont possibles sur certaines matières pour les candidats possédant déjà un diplôme entraînant un allègement du parcours de formation.

UC Générales (/semaine)	
UC G1	Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
UC G2	Mobiliser les connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
UC G3	Mobiliser les connaissances pour mettre en oeuvre les pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable
UC Techniques et Professionnelles	
UC 01	Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers
UC 02	Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, des matériels et équipements sur un chantier paysager
UC S1	Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager
UC S2	Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager
UC S3	Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité
UC d'Adaptation Régional et à l'Emploi (une seule suffit à l'obtention du BPA)	
UCARE 1	Maîtriser les relevés topographiques en vue d'un chantier de conception
UCARE 2	Maîtriser les règles de création de massif et de fleurissement

Et ensuite ?

La formation vise à former des ouvriers qualifiés en travaux paysagers, tout en apportant une sensibilité naturelle accrue afin d'intervenir tant en jardin, qu'en pleine nature.

Les champs d'interventions de l'ouvrier paysagiste :

- Services techniques des communes (service jardins, service cadre de vie, service environnement)
- Syndicat et groupement intercommunaux (service environnement et entretien de l'espace)
- Entreprise d'entretien de l'espace
- Association intervenant sur l'environnement et en entretien de l'espace
- Entreprise Paysagiste

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec :

Le CFPPA de Contamine tél : 04.50.03.91.03

cfppa.contamine@educagri.fr